Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

## Plan contre le racisme : exigeons déjà la laïcité

## Communiqué de presse

Par une lettre de la ministre adressée aux recteurs et spécialement publiée dans le BO n°5 du 18 juin 2015 paru pour l'occasion, le Gouvernement annonce qu'au rang de ses priorités, il « se mobilise tout entier dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme », rappelant avec force la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 et exige que « l'École maintienne à leur plus haut degré d'exigence ses missions d'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction, d'acquisition par tous des valeurs républicaines [...] »

Le SNALC-FGAF ne peut que soutenir une telle démarche et se féliciter de la détermination affichée par Madame Vallaud-Belkacem, et relayée par le Premier ministre qui exige à ce sujet qu'une « réponse systématique soit apportée à tous les incidents, à tous les dérapages. À chaque parole raciste et antisémite ».

Le SNALC regrette cependant l'absence de cette même détermination et de cette même intransigeance à propos de l'application de la loi du 15 mars 2004 sur le principe de laïcité, au sujet de laquelle il a maintes fois dénoncé les dérapages et les infractions en toute impunité, sans que cela ne suscite la moindre réaction. Le SNALC déplore l'attitude de la ministre se délestant de sa responsabilité sur l'encadrement local à qui revient de fait l'arbitrage arbitraire d'interpréter du caractère prosélyte d'une tenue ou d'un comportement et donc le libre choix d'appliquer ou non la Loi en fonction des pressions locales.

Pour le SNALC, cette différence de traitement entre des situations où l'abus et les dérives ont un caractère similaire inacceptable est d'autant plus regrettable qu'elle conduit insidieusement à l'encouragement du développement des communautarismes.

Le SNALC affirme que le premier principe de nature à faire respecter les valeurs de la République est le principe de laïcité qui impose les mêmes règles et réclame la même intransigeance pour TOUS, quels que soient l'incident, le dérapage ou la dérive constatés. Ce principe fondamental exige une mobilisation nationale et son non-respect doit être sanctionné plus fermement et plus efficacement afin de mieux protéger les valeurs de la République. C'est en appliquant d'abord ce principe de laïcité que l'Ecole pourra former des citoyens par la transmission, l'éducation et la culture.

Paris, le 19 juin 2015

Contact: Marie-Hélène PIQUEMAL, Vice-présidente du SNALC, mh.piquemal@snalc.fr, 06 16 33 48 82